



## Heures supplémentaires imposées en dessous des 5000? annuels

-----  
Par Gamaal93

Bonjour,

J'ai effectué le mois dernier beaucoup d'heures supplémentaires (dont des samedis, dimanche et jours fériés), j'ai reçu ma fiche de paie et sur celle ci mes heures supplémentaires sont imposables, hors j'ai cru comprendre qu'elle ne sont pas censés l'être en dessous de 5000? par an...

J'en ai parlé à mon employeur qui a demandé au comptable, il lui a répondu que les heures supplémentaires les samedi, dimanche et jours fériés était imposables, mais en cherchant de mon côté je n'ai trouvé aucune information allant dans ce sens... Dans la mesure où ça fait une bonne différence sur mon salaire je voudrais avoir la confirmation.

Merci d'avoir pris le temps de me lire, et merci d'avance si vous avez la réponse à ma question !

-----  
Par janus2

Bonjour,

Il vous sera toujours possible de corriger cela lorsque vous ferez votre déclaration de revenus. Si vous avez trop payé au titre du prélèvement à la source, il vous sera rendu le trop perçu.

-----  
Par Gamaal93

Merci pour votre réponse, c'est déjà bien, mais la question que je me pose c'est si c'est normal ou non, car si j'ai accepté de faire beaucoup d'heures supp ce mois ci c'est que j'ai besoin d'argent... Et ça me fait environ 200? de différence (tout de même), donc si c'est une erreur du comptable j'aimerais le savoir pour faire une réclamation à mon employeur.

Qui plus est, si ma fiche de paie est incorrecte, comment connaître mon net imposable pour inscrire le bon montant lors de ma déclaration ? Car au final le problème restera le même, je ne sais pas si ces heures sont imposables... Désolé si ma question n'est pas très claire...

-----  
Par Gamaal93

Bonjour à tous, je suis toujours à la recherche de la réponse à ma question si quelqu'un a cette réponse... Bonne journée !